



Créateurs de droits nouveaux



Personnes en situation de handicap ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

Des démarches sont mises en œuvre dans des entreprises (pas toutes) de la Branche par le biais d'accords collectifs pour les salariés en situation de handicap ou parents d'enfant handicapé, ces accords ne permettent pas de traiter toutes les difficultés rencontrées par ces salariés.



Revendication **FO Énergie**

ouverture
d'une négociation
d'un accord handicap
de Branche

Les personnels en situation de handicap sont confrontés à des difficultés financières accrues liées au handicap.



FO Énergie revendique **une prime de 100 €/mois**

L'État s'engage à aider toutes les personnes en situation de handicap : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

Cette solidarité est réalisée, sous conditions, par le versement d'allocations financières, aides humaines ou techniques (AAH, MVA, PCH, AEEH).



au niveau
de la **branche des IEG**
pour aider tous
les salariés en situation
de handicap ou parents
d'enfant handicapé



Les beaux discours c'est bien, les accords collectifs traitant du handicap sont une nécessité, mais pour FO Énergie la création d'une prime statutaire de branche c'est beaucoup mieux !



Élections professionnelles novembre 2023

